

Chinese Politics and International Relations. Innovation and Invention, Nicola HORSBURGH, Astrid NORDIN et Shaun BRESLIN, 2014, New York, Routledge, 204 p.

Géraldine Frébutte

Volume 45, numéro 4, décembre 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030150ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030150ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Frébutte, G. (2014). Compte rendu de [Chinese Politics and International Relations. Innovation and Invention, Nicola HORSBURGH, Astrid NORDIN et Shaun BRESLIN, 2014, New York, Routledge, 204 p.] *Études internationales*, 45(4), 683–685. <https://doi.org/10.7202/1030150ar>

Troisièmement, le manuscrit aurait gagné à inclure un chapitre sur le développement des systèmes portuaires à la lumière des liens institutionnels avec les villes. L'enchevêtrement des acteurs portuaires et urbains agissant à des échelles variées a contribué à stimuler l'environnement d'affaires fondé sur les marchés boursiers, les banques et les assurances, d'une part, et à accroître le poids de la route « portuaire » sur les circuits mondiaux de marchandises, d'autre part. Parmi les éléments représentatifs de cette relation, il aurait été possible d'identifier et de comprendre les mécanismes et les ressources mobilisés par les villes asiatiques pour améliorer les capacités, services et infrastructures du commerce maritime.

Malgré ces quelques faiblesses, l'ouvrage est d'une grande richesse. Il mérite une large diffusion auprès de tous ceux qui s'intéressent à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler « l'actualité maritime asiatique ».

Claude COMTOIS  
*Département de géographie  
 Centre d'études de l'Asie de l'Est  
 Université de Montréal*

**Chinese Politics  
 and International Relations.  
 Innovation and Invention**

*Nicola HORSBURGH, Astrid NORDIN  
 et Shaun BRESLIN, 2014, New York,  
 Routledge, 204 p.*

« Innovation » est le mot clé de cet ouvrage qui s'insère dans le champ prolifique des recherches consacrées à la Chine dans les relations internationales ; il constitue le fil rouge des contributions proposées par plusieurs

jeunes chercheurs. Au cœur de cette étude se trouve l'analyse des stratégies d'innovation mises en place par la Chine afin de faire face au phénomène pressant de la globalisation. En effet, les auteurs partent du constat que la notion d'innovation est devenue incontournable dans le langage des décideurs chinois. Mais comment définir cette innovation ? Il s'agit du principal défi théorique de cette publication qui interprète ce terme comme un acte créatif visant à réaliser de nouvelles choses ou à mettre en place de nouvelles méthodes de gestion. Cependant, la prolifération des notions discursives autour de l'innovation en mandarin témoigne de la difficulté à saisir quel est le sens profond de ce concept aux yeux des Chinois.

L'originalité de cette étude réside donc dans le choix de l'innovation comme nouvelle lecture de la politique étrangère de la Chine et de son interaction avec le reste du monde, se situant ainsi au-delà des recherches soulignant un possible exceptionnalisme chinois sur la scène internationale et de celles misant plutôt sur un phénomène de socialisation de ce pays sur le long terme. Quatre thèmes sont développés afin de mettre en valeur cette nouvelle interprétation : l'innovation au cœur de la politique étrangère et de sécurité chinoise, l'émergence des théories chinoises des Relations internationales, l'innovation dans la gestion de l'image de la Chine vers l'extérieur et, enfin, les nouvelles formes de résistance de la population chinoise à l'égard de la censure sévissant sur Internet.

Deux constats émergent à la suite de la lecture des différentes contributions. Le premier est que la dichotomie existant entre l'Occident et la Chine

reste toujours une variable décisive pour expliquer l'ambivalence des stratégies innovatrices mises en œuvre par les milieux politiques et sociaux chinois. Cette ambivalence est particulièrement perceptible dans deux chapitres consacrés à l'élaboration d'une théorie chinoise des Relations internationales au sein des milieux universitaires et de la recherche nationaux. Comme le souligne Linsay Cunningham-Cross, innover dans le champ théorique en apportant une touche typiquement chinoise est devenu une nécessité pour les chercheurs et les professeurs locaux, afin d'apporter à un pays aussi grand et puissant que la Chine sa propre compréhension de la politique internationale. Innover permet également d'investir un champ largement dominé par les avancées théoriques occidentales, principalement américaines. Ces avancées occidentales sont considérées comme des produits d'importation dont il serait temps de s'éloigner afin de créer une « école chinoise » des Relations internationales. Néanmoins, Ras Tind Nielsen et Peter Marcus Kristensen mettent en évidence, grâce à un ensemble d'entretiens réalisés auprès du corps professoral, qu'un certain nombre de chercheurs chinois ont eu la possibilité de construire leur réputation en Chine en obtenant leur titre de docteur aux États-Unis et en traduisant, de l'anglais au chinois, des ouvrages emblématiques des théories des Relations internationales écrits par des auteurs américains. Aujourd'hui, le paysage théorique chinois est partagé entre l'influence inexorable des théories d'origine occidentale et l'apport de spécificités chinoises qui apparaissent peu à peu au sein de cette communauté scientifique. Si l'innovation est

recherchée, voire exigée, elle ne peut se faire au détriment de l'équilibre déjà existant.

Le second constat indique que les stratégies innovatrices chinoises peuvent prendre forme de manière très subtile et originale. Cela est particulièrement tangible dans la contribution de Falk Hartig, qui s'intéresse aux instituts Confucius en tant qu'outils de la diplomatie culturelle chinoise. Ici, l'élément innovateur ne réside pas dans les objectifs assignés à ces instituts, qui répondent à une logique classique de diplomatie publique, ni dans l'offre d'activités proposées par ces instituts, similaires à celles pratiquées par le réseau de l'Alliance française ou les instituts Goethe. La nouveauté se manifeste plutôt dans la structure organisationnelle de ces centres, qui se présentent majoritairement sous la forme de coentreprises gérées et financées par l'administration chinoise et par des partenaires locaux dans les pays d'accueil, ce qui tranche avec les pratiques habituelles en diplomatie culturelle.

Reposant chacune sur d'importantes ressources bibliographiques, et parfois sur des données inédites, les contributions de cet ouvrage ont le mérite de mettre en lumière des aspects plus méconnus de la politique chinoise. Cependant, même si l'innovation reste toujours le fil conducteur de toutes ces études, l'ensemble manque de cohérence. Chaque chapitre est en effet axé sur une problématique très précise, ce qui constitue un atout scientifique indéniable, mais qui aide peu à la montée en généralisation dans une publication qui se revendique comme une nouvelle voie d'analyse de la Chine sur la scène internationale. Toutes les contributions ne se valent pas non plus en termes de

qualité et de profondeur analytique. L'absence de conclusion générale à la fin de l'ouvrage laisse le lecteur sur sa faim, puisqu'aucune réflexion générale n'est ainsi engagée sur la place de l'innovation en Chine au regard de ces études de cas. Cette publication offre néanmoins de nouvelles pistes d'interprétation sur la place de la Chine dans un monde globalisé.

Géraldine FRÉBUTTE  
*Chaire InBev-Baillet Latour  
 Université catholique de Louvain, Belgique*

## RÉGIONALISME ET RÉGIONS EUROPE

### Politiques climatiques de l'Union européenne et droits de l'Homme

*Christel COURNIL et Anne-Sophie  
 TABAU, 2013, Bruxelles, Bruylant,  
 344 p.*

Cet ouvrage réunissant onze contributeurs traite de la relation « droits de l'Homme et changements climatiques » au sein de la communauté internationale et en Europe. Il est subdivisé en trois grandes parties : le lien entre les changements climatiques et les droits de l'homme dans les relations extérieures de l'Union européenne, le même lien au sein même de l'UE et, enfin, les aspects procéduraux et matériels du lien entre les changements climatiques et les droits de l'homme en Europe.

L'ouvrage fait référence aux rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sur les impacts des changements climatiques sur les populations, et donc aussi sur les droits de

l'homme par les effets des politiques de lutte contre ces bouleversements sur certaines catégories de personnes vulnérables. C'est toute l'originalité de cet ouvrage qui met davantage en avant ces liens plutôt que le descriptif physique et géopolitique des changements climatiques. Ce nouveau « discours » a mis progressivement en lumière dès les années 2000 l'insuffisance du régime de responsabilité et son imputation, la non-effectivité des droits collectifs économiques et sociaux dits de deuxième génération, les contradictions entre les impératifs de la protection des droits de l'homme et ceux de la lutte contre les changements climatiques.

Nous percevons dès lors toute l'importance que l'UE pourrait tirer de ces facteurs à surmonter, elle qui se veut à la pointe des combats sur les droits de l'homme et les questions climatiques, à la fois en externe et dans son ordre juridique interne.

L'origine des préoccupations entre droits de l'homme et changements climatiques est associée à la volonté de l'ONU de mettre en avant les enjeux environnementaux, parallèlement à sa tradition de couvrir les dimensions humaines. Le lien fut rapidement fait entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) et le Haut-Commissariat pour les droits de l'homme, avec élaboration de différentes doctrines, de rapports, de résolutions et de diverses déclarations assez inégales. On a pu déceler une augmentation des requêtes devant les organes régionaux des droits de l'homme sur base de plaintes individuelles ou collectives. Aussi, la jurisprudence issue des systèmes européen, africain et interaméricain consolida le lien affirmé entre droits de l'homme